

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 17 septembre 2026

Séance du 24 Septembre,

L'An Deux Mil Vingt Six, le 24 septembre à 20 h 00

Sur la convocation qui leur a été adressée par M. SIGORINI Philippe, maire, étaient présents : Mme ARRIVAULT Anne, M. GAUTHIER Baptiste, M. GROS Bernard, Mme LECLERC Pascale, M. MILLOT Stéphane, Mme MILLOT Virginie, M. NERDENNE Jean-Jacques, M. SIGORINI Aurélien, Mme YVERNEAU Prisque

Procuration : M. BRET Thierry à Monsieur SIGORINI Philippe

Présente également : Mme JOSSELIN Charlène secrétaire de mairie

Mme ARRIVAULT Anne a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal du 09 Juillet 2026.

Le maire ouvre la séance en demandant de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur JeanMichel RIGAULT, ancien maire de la commune de Druyes-Les-Belles-Fontaines.

Le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Vote des écritures d'amortissement

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

Présentation CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Yonne et Nièvre) Suite au dernier conseil municipal où Madame LECLERC Pascale a proposé de faire intervenir une personne pour présenter le CPIE et les actions faites par cette association, Madame MASSET Gaëlle, coordinatrice du CPIE nous a exposé les diverses actions menées et ce qui est possible de faire sur la commune de Druyes-Les-Belles-Fontaines.

Le CPIE est une association Loi 1901 basée à Saint-Sauveur-en-Puisaye employant une dizaine de salariés de divers milieux (sciences politiques, anciens ingénieurs...), et œuvrant sur l'environnement, principalement sur :

- L'eau : la gestion de la qualité, la quantité et comment gérer et préserver cette ressource.
- Le bocage : Gestion des haies (journée technique et d'information, les aides possibles) Le CPIE propose des formations pour :
- Penser l'évolution, les contraintes et la gestion des haies, des arbres et du fioul consommé pour l'entretien.
- Comprendre la place de l'eau à Druyes avec des balades thématiques, une lecture de paysage et les économies d'eau possible à faire grâce aux citernes ou autres moyens.
- Bio diver-cité : Comment faire avec la biodiversité et lui laisser sa place.

Quelles sont les solutions que la nature peut apporter naturellement (Infiltration, réseaux de mares...)

Préserver les pollinisateurs sauvages pour la filière alimentaire principalement.

La formation des élus est prise en charge à 100% pour la gestion des haies, et en cours de négociation pour l'eau (région, département, bassin de l'eau...)

Le maire remercie Madame MASSET pour son intervention et propose de la recontacter pour approfondir sa présentation et cibler les besoins et les bénéfices que pourrait apporter cette association sur Druyes en associant les élus porteurs du projet et possiblement le SMYB.

I. Point financier

La situation de trésorerie au 24 septembre 2026 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour fin septembre est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 15 157 € et les recettes prévisionnelles à 21 304 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin septembre s'élevant à plus de 61 720 €, tenant compte de la trésorerie au 24 septembre d'un montant de 55 573 €.

II. EPF

Prolongation de frais de portage du pigeonier

Une erreur de nomination de nom de commune s'est glissée dans l'avenant. Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

Prolongation de la Convention de portage de l'Auberge des Sources pour 2 ans. Un rendez-vous est prévu avec les représentants de l'EPF le 06 octobre 2026, plusieurs points sont à éclaircir avec eux, ce point est donc reporté au prochain conseil municipal.

III. Devis de Voirie

1. Enrobé routes

Nous avons reçu un seul devis sur ceux demandés, ce point est donc reporté au prochain conseil municipal dans l'attente de les recevoir.

2. Limitation de vitesse Viaduc

Le maire explique que certains véhicules de type moto cross, quads, 4X4... circulent avec une vitesse excessive sur le viaduc.

Le maire fait deux propositions :

- Limiter la vitesse sur le Viaduc à 15km/h
- Interdire certains véhicules à la circulation

Ces 2 propositions sont rejetées à 0 voix POUR, 7 voix CONTRE et 4 ABSTENTION car il est difficile de contrôler la vitesse sur le viaduc et les conseillers ne souhaitent pas ajouter de nouveau panneau dans le village.

IV. FPIC (Fond de Péréquation Intercommunale de Compensation) : Répartition de la part communale

Les communes de la communauté de communes de Puisaye Forterre ont réceptionné un mail de la préfecture de l'Yonne afin de choisir la répartition du reversement du FPIC (prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées).

Les 3 choix sont les suivants :

- Conserver la répartition de droit commun : c'est-à-dire un versement linéaire mensuel.
- Opter pour une répartition dérogatoire à la majorité des 2/3 : Le prélèvement et le reversement sont répartis librement mais sans s'écarter de + de 30% du montant du droit commun et en tenant compte au minimum des critères de potentiel financier, de revenus et de population
- Opter pour une répartition libre : la répartition est libre selon vos propres critères dérogatoires. A l'unanimité le conseil municipal choisit de garder la répartition de droit commun.

V. Salle des Fêtes : Mise en place d'un contrat de location

- Afin de régler par papier la location de la salle des fêtes, Le maire propose un contrat de location rédigé et prérempli à fournir aux locataires incluant le règlement de la salle.

Le contrat proposé convient à tous les conseillers et n'appelle aucun commentaire, ce contrat est accepté à l'unanimité

- Un conseiller municipal fait remarquer que la salle des fêtes n'est pas référencée sur Internet et demande que le nécessaire soit fait et d'informer la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme.

- Le maire demande à ce qu'une étude soit menée à la salle des fêtes afin de savoir s'il y a assez de place pour poser un lave-vaisselle et si la puissance électrique est suffisante ? Monsieur MILLOT ira à la salle des fêtes pour étudier la faisabilité du projet.

Fédération des Eaux de Puisaye Forterre : Adhésion de la Commune de Châtel-Censoir

Le maire informe le conseil municipal que la commune de Châtel-Censoir va rejoindre la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre. Chaque commune doit délibérer pour accepter ou refuser cette adhésion.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Châtel-Censoir à la Fédération des Eaux Puisaye-Forterre.

Redevance d'occupation du domaine public (RODP) YCONIK

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'appliquer à YCONIK les tarifs suivants :

o 65.49 € le km artère aérienne donc	0.922 km	x 65,49 € =	60.38 €
o 49.11 € le km artère en sous-sol donc	0 km	x 49,11 € =	00.00 €
o 32.74 € le m ² pour l'emprise au sol donc	0 m ²	x 32,74 € =	00.00 €
TOTAL			60.38

Le maire est chargé de procéder au recouvrement de ces sommes.

Renouvellement Adhésion Association Souvenir Français

Le maire propose aux conseillers municipaux de renouveler la convention à l'Association du Souvenir Français, qui participe systématiquement depuis de nombreuses années au déroulement de la commémoration de la bataille des bois de Druyes. Cette association, créée en 1887, conserve la mémoire de celles et de ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par des belles actions. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer pour un montant de 120 €.

Cette somme sera imputée au compte 65748 Autre personnes de droits privés.

I Demande de subvention

Le maire expose la demande de subvention reçue par l'association ATOUT LIRE Bibliothèque pour un montant de 200.00€. La demande est complète.

Le conseil municipal accepte cette demande à l'unanimité.

I Amortissement comptable 2026

Suite au passage de la comptabilité M 57 au 1^{er} janvier 2024 en remplacement de la M 14, il y a lieu d'amortir l'ensemble des travaux par le Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne (SDEY) imputées au compte 28041582 sur une durée variable en fonction des travaux réalisés. Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition du maire de porter 2 340.33 € en dépense de fonctionnement au compte 6811 et en recette d'investissement au compte 28135.

I. Boite à Idées

Plusieurs idées sont ressorties de la boite à idées :

- Mettre des boîtes de rouleaux de sacs poubelles jaunes dans les hameaux pour les personnes qui ne peuvent pas être disponibles sur les heures d'ouverture de la mairie. La réponse est non car nous sommes limités en quantité de sacs poubelles à distribuer par foyer et cela pourrait engendrer une surconsommation.
Les conseillers municipaux se proposent de déposer des rouleaux de sacs poubelles aux administrés concernés. N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie ou directement auprès des conseillers municipaux.
- Il est demandé de mettre un panneau explicatif vers l'interdiction de nourrir les canards aux sources. Ce panneau existe déjà.
- Une demande pour interdire le stationnement des campings cars sur le parking de la salle des fêtes a été proposée. Proposition refusée car il est autorisé aux camions publicitaires de la communauté de communes, PMI et autres, mais un panneau indiquant le stationnement sur l'aire de stationnement du château a été posé.
- De nouveau un mot pour la sécurisation du lavoir a été déposé. Le maire informe que la sécurisation est en cours.
- Une demande a été faite pour refaire l'ancienne maison MORIN à l'angle de la mairie. Ce n'est pas dans les projets de la commune.
- Un courrier a été déposé par des touristes qui trouvent désolant que les trottoirs ne soient pas plus larges et moins encombrés par les voitures. Il n'y a pas franchement de solution pour la rue du Capitaine Coignet où les camions se croisent difficilement.
- Remerciement de camping-cariste pour le stationnement gratuit et les sanitaires propres

Affaires diverses

- AIFP : La mairie a reçu un courrier de l'AIFP, association qui propose des cours de Gym, de Piscine, d'animations, concerts ou encore cours de Yoga et autres activités sur le territoire. La commune va prendre contact avec cette association afin de savoir quelles animations peuvent être envisagées à Druyes avant d'accepter d'adhérer.
- Recherche terrain pour maraîchage : Une personne d'une commune voisine a fait parvenir un mail afin de savoir si des terrains étaient à vendre pour du maraîchage dans le cadre de son installation professionnelle. Plusieurs pistes peuvent être étudiées, la commune va prendre contact avec cette personne.
- Un administré a demandé si le lavoir pouvait être équipé d'un éclairage en journée pour les expositions. Les coûts que cela engendrerait pour l'installation et la consommation d'énergie seraient beaucoup trop importants. L'éclairage public en soirée est suffisant.
- Comportement suspect à la ville : Un signalement a été fait en mairie concernant des personnes suspectes à la ville. Aucune intrusion ou dégradation n'a été constatée, restez tout de même vigilant et n'hésitez pas à avertir les forces de l'ordre si vous en jugez l'utilité.
- Commémoration des 250 ans de la naissance de Jean Roch Coignet : Un mail a été reçu en mairie pour remercier de l'organisation de cette cérémonie mais déplore le manque de Conseillers et Drogienais présents à celle-ci.
- Rue de la comtesse MAHAUT : des administrés se plaignent de la circulation en double sens dans cette rue malgré le fait qu'elle soit à sens unique. Des campings cars montent cette rue alors qu'une indication est faite en bas de la rue.
Est-il possible de passer cette rue piétonne ou d'y mettre des places de stationnement pour réguler ce flux de véhicules ? Une boucle de circulation peut-elle être envisagée. Le conseil municipal va étudier les possibilités.
- La liste de dégrèvement des terres agricoles est arrivée et consultable en mairie.
- Il est rappelé que le vol et stationnement des drones au-dessus des propriétés privées est totalement interdit sans autorisation.

- Monsieur SIGORINI Aurélien rapporte avoir rencontré un exploitant forestier pour l'achat et la coupe de bois sur la parcelle ZE123 bois de la Fauvin pour laquelle la commune a également reçu une proposition d'achat d'une partie de cette parcelle avec frais de bornage et de notaire à charge de l'acheteur. Cette parcelle est en Zone Naturelle donc non constructible.
La proposition de l'exploitant forestier est refusée. Reste à l'étude la proposition d'achat, le demandeur va être contacté pour approfondir le projet.
- Commission des bois : La commission des bois s'est réunie et a prévu de nettoyer la ligne, route de Fontenailles le 25/09/2026
Il est demandé si l'ONF a prévu de faire un entretien particulier dans le bois route de Courson pour éviter une éventuelle propagation de feu si cela devait arriver, suite à la sécheresse de cette année.
- Le SDIS a donné suite à notre demande de sécurisation des sources, le Service Départemental d'Incendie et de Secours ne s'occupe pas de la sécurité privée.
- L'entretien des chemins sera effectué l'année prochaine.
- Monsieur GROS Bernard fait rapport des travaux effectués sur la commune :
Sablage et peinture du portail de la mairie et du cimetière
Rehaussement du muret
Vitrine à livres déplacée
Portes vélos posés devant la mairie, au château et parc de la guinguette
Croix et abris au cimetière
Robinet du cimetière déplacé
Déplacement des panneaux de bienvenue route d'Etais et route de Courson,

Travaux à prévoir :

CIMETIERE : Nettoyage de la haie, surface du parking, nettoyage au fond côté croix (élagage),

VILLAGE : Peindre la barrière autour du lac place Jean Bertin, achat de réservoirs pour récupération des eaux de pluie pour l'arrosage

FLEURISSEMENT : Jardinières à restaurer, nettoyage des parterres, prévoir l'achat d'une remorque et d'une pompe à eau

XIII. Question du public :

Les travaux effectués vont-ils être mentionnés quelque part ? Oui dans le Drogien à venir.

La séance est levée à 21h50

Prochain conseil municipal le jeudi 22 octobre 2026 à 19h30